

La prochaine réunion du club aura lieu :

le jeudi 15 février 2001

à partir de 20h.15, en la salle du premier étage de la "Brasserie du Commerce", rue du Commerce, 26 à Wavre.

Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30

- Distribution des nouveautés par André Clusman.
- Mini-causerie : «*Timbres vrais et faux de Belgique*» par Hubert Havrenne, président du club philatélique de Wavre.
- Tombola animée par Claude Dewals :

Belgique : N° 713A **	450 BEF
Belgique : N° 567A **	425 BEF
Belgique : N° 567B **	425 BEF
Belgique : N° 623/24 **	380 BEF
Belgique : N° 690/96 **	350 BEF
Belgique : N° 583/92 **	200 BEF
Belgique : N° 573/82 **	190 BEF
Belgique : N° 613/14 **	190 BEF
Belgique : N° 647/52 **	170 BEF
Belgique : N° 625/30 **	160 BEF
Tchécoslovaquie : N° 1942/47 **	42,5 FRF
Turquie : N° 1920/24 **	35 FRF
Roumanie : N° 2434/39 **	32,5 FRF
Roumanie : 2440/45 **	30 FRF
Yougoslavie : N° 982/87 **	20 FRF

TOMBOLA COMPLEMENTAIRE

Outre les quinze lots annoncés ci-dessus, il y aura, exceptionnellement six lots-surprises de Belgique. Une aubaine à ne pas rater!

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Hollain : dimanche 11 mars, de 9 à 17h.00 : 20e Bourse des collectionneurs en la salle du «Fort Debout», rue de Jollain.

Cartes postales, Philatélie, Numismatique, Marcophilie, Pin's...

Laeken : samedi 31 mars, de 9 à 17h.00 : bourse philatélique annuelle au Centre culturel «Nekkersdaal», 26, rue G. Schildknecht.

Auvelais : dimanche 29 avril, 9 à 17h.00 : Bourse internationale des collectionneurs au Hall Omnisports. Entrée 40 BEF

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Suite à la modification statutaire intervenue dans le courant de l'année 2000, pour la première fois, l'assemblée générale s'est tenue le troisième jeudi de janvier au lieu de décembre précédemment.

Le président Hubert Havrenne, dans une brève allocution, a tenu à souligner l'esprit de camaraderie et d'amitié qui règne au sein du club et entre tous les membres.

Alain Pipart, trésorier, a donné la situation financière du club. Les bénéfices pour l'exercice décembre 1999-janvier 2001 s'élèvent à 107.230 BEF. Quant à l'avoir du club, il se monte à 788.807 BEF. Vu cette situation excellente, le comité a proposé d'offrir, selon la coutume, une tournée générale.

Jean Gonze, vérificateur aux comptes, Michel Delfosse étant absent, n'a pu que constater l'exactitude de ceux-ci. Jean Gonze a tenu à féliciter Alain Pipart pour la manière très claire avec laquelle les comptes du club sont tenus.

Deux vérificateurs aux comptes pour l'an 2001 ont été désignés : Jean Gonze et Marc Leleux.

Aucune candidature n'ayant été déposée auprès du secrétaire, le vice-président Pierre Gilson, le responsable des circulations Bernard Hanno, le responsable des lots "documents" des réalisations inter-membres et des brocantes Daniel Eggen ainsi que le secrétaire Guy Otten ont été reconduits dans leur fonction pour deux ans.

L'assemblée générale s'est poursuivie par une réalisation inter-membres de plus de 150 lots. Hubert Havrenne et Alain Pipart se sont succédés pour procéder aux enchères.

Nécrologie

Nous apprenons le décès de Monsieur Jacques Mertens, survenu le mardi 16 janvier. Ses funérailles ont été célébrées le lundi 22 janvier.

Jacques Mertens était né le 25 novembre 1913. Il a été membre du club pendant de nombreuses années. Sa dernière présence à une réunion remonte à janvier 2000.

Nous présentons nos sincères condoléances à son fils Jean-Pierre qui fut aussi membre du club ainsi qu'à toute la famille.

Le Comité

LE TRUQUAGE DES TIMBRES DU TYPE «OISEAU»

Nous nous sommes déjà fait l'écho de ces pratiques plus que douteuses mais, comme cet article a été rédigé par le Commissaire provincial du Hainaut à la Philatélie traditionnelle, je me réjouis de lui donner une suite favorable.

Ayant appris fortuitement qu'il était possible de truquer certaines valeurs du type "Oiseau", j'ai donc essayé d'entrer en possession de certaines de ces pièces et de pouvoir photocopier les autres; le résultat est assez surprenant.

C'est ainsi que j'apprends qu'avec une simple gomme, il est possible de faire disparaître n'importe quelle partie du timbre à certaines valeurs. Un rapide examen montre que ces truquages ne sont possibles que sur les timbres imprimés par le procédé de la typographie; sur les valeurs imprimées en héliogravure, le truquage s'est avéré impossible.

A ce jour, des truquages ne sont connus que sur les valeurs de 3 - 3,5 - 7 - 8 et 9 Fr, tous imprimés en typographie.

Les pièces qui font l'objet de cet article ne sont pas limitées, d'autres doivent plus que probablement exister et, dès lors, on ne peut que recommander la plus grande prudence en présence de ces "fantaisies" dangereuses, d'autant que certaines ont voyagé sur lettres et sont arrivées à destination. Le fait de trouver ces pièces sur lettres normalement oblitérées n'est pas un critère d'authenticité.

A la lumière du soleil et placé d'une certaine façon, la partie manquante est un peu plus brillante que le reste du timbre.

Je ne saurais assez insister sur le rejet de toute collection de ce genre de pièces. Il faut les laisser pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire de la pure fantaisie, mais qui peut s'avérer dangereuse chez un débutant ou un jeune qui pourrait croire qu'il vient d'entrer en possession d'une pièce rare.

NOUVEAU à LIMAL

En vue d'améliorer les contacts entre les différents cercles philatéliques du Brabant wallon, nous vous proposons de nous réunir et de visionner les lots des enchères respectives.

Ces rencontres auront lieu à la «Taverne Limaloise», rue Ch. Jaumotte 2 à Limal, tous les quatrièmes samedis du mois de 10 à 15h.00.

Les prochaines rencontres auront donc lieu les 24 février, 24 mars, 28 avril, 26 mai et 23 juin. Inscrivez déjà ces dates dans votre agenda.

Contacts : F. Scourneau - 0497/66.81.79

Des vignettes qui n'ont de postales que le nom

Il y a quelques temps, un lecteur se plaignait de devoir acheter un certain nombre minimum de timbres-poste. De fait, la Poste privatisée s'efforce de vendre des vignettes qui n'ont de postales que le nom, en dissuadant les acheteurs de les utiliser pour l'affranchissement.

Il y a par exemple, l'émission par 4 feuilles de 20 timbres différents illustrant le XXe siècle. Si vous voulez utiliser le timbre consacré par exemple à Che Guevara, vous êtes obligés de dépenser 340 F pour obtenir ce timbre à 17 F. La Poste a émis 6 timbre à l'effigie de nos rois et 6 à celle de nos reines; ces mêmes 6 timbres à peine modifiés sont regroupés en un feuillet vendu 300 F alors que la valeur d'affranchissement est de 198 F. La notice n'indique pas quelle est la destination du surpris.

D'ailleurs ces émissions en feuillet ou en bloc composite ne seront pas utilisées pour le courrier car il faudrait amputer l'image de l'ensemble. Bref, la Poste entend vendre au meilleur prix des vignettes pour lesquelles elle ne fournira pas en pratique le service auquel elles donnent droit, c'est-à-dire l'affranchissement du courrier. Les collectionneurs suivent docilement : ils n'ont pas le choix, car une collection doit être complète et les fédérations restent passives.

A. Dumortier, 1040 Bruxelles

(Le Soir - 4 janvier 2001)

Club philatélique de Wavre - Concours 2001

Février : Belgique - Un timbre oblitéré par «oblitération losange à point»

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| a) Qualité de l'oblitération | 30 points |
| b) Centrage de l'oblitération | 30 points |
| c) Qualité de la dentelure du timbre | 20 points |
| d) Fraîcheur du timbre | 20 points |

Mai : Europe - Un timbre «EUROPA» entre 1956 et 1966

- | | |
|--|-----------|
| a) Si le timbre est de Belgique | 15 points |
| Si le timbre est de France, Pays-Bas, Luxembourg | 20 points |
| Si le timbre est d'un autre pays | 25 points |
| b) Centrage de l'oblitération | 25 points |
| c) Qualité de l'oblitération | 25 points |
| d) Dentelure et fraîcheur du timbre | 25 points |

Septembre : Belgique - Timbre «Gaston Lagaffe» (C.O.B. 2484)

- | | |
|--|-----------|
| a) Oblitération de Wavre | 25 points |
| Oblitération d'une ville wallonne | 20 points |
| Oblitération d'une ville flamande | 15 points |
| Oblitération de Bruxelles | 10 points |
| b) Date de l'oblitération : 1992 | 25 points |
| Date de l'oblitération : 1993 | 20 points |
| Date de l'oblitération : 1994 à 2000 | 15 points |
| c) Qualité et centrage de l'oblitération | 25 points |
| d) Fraîcheur et dentelure du timbre | 25 points |

Novembre : Belgique - Un document avec cachet(s) oblitérant(s) daté(s) entre 01.01.1950 et 31.12.1960

- | | |
|------------------------------------|-----------|
| a) Si le cachet est de Wavre | 20 points |
| Si le cachet est d'une autre ville | 15 points |
| b) S'il y a un seul timbre | 20 points |
| S'il y a deux ou plusieurs timbres | 15 points |
| c) Qualité de ou des oblitérations | 20 points |
| d) dentelure de ou des timbres | 20 points |
| e) Fraîcheur du document | 20 points |

A PROPOS DE...

Par la lecture du mensuel «Le Rail» (Magazine des œuvres sociales de la S.N.C.B. de janvier 2001), j'apprends que :

Notre vénérable Société des Chemins de Fer, qui fête cette année ses 75 ans d'existence, va faire passer au tiroir-caisse les philatélistes non aver-tis.

Dans le courant du mois de mars, elle mettra en vente 250 séries de timbres ferroviaires NON DENTELES (s'il vous plaît) représentant la gare d'Ottignies ainsi que la série «Wagons marchandises» et ce pour le prix tout démocratique de 2.500 Frs., soit le double de leur valeur faciale.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que de tels timbres (qui ne servent plus à rien) doivent impérativement être collectionnés et figurer dans une collection reprenant d'autres vignettes (Valois, Melior, Seca ou Esso...).

MAINTENANT, UN PEU DE SERIEUX

Pour votre gouverne, je vous signale que la S.N.C.B. n'utilise plus de timbres «Chemin de Fer» depuis maintenant bientôt 10 ans.

En effet :

- les colis sont traités par la firme ABX qui taxe les colis au moyen du code-barre.
- la taxe d'inscription aux examens est défalquée de la fiche de salaire du cheminot ou est acquittée via un bulletin de versement si le postulant est "étranger" à la Société.
- les différentes taxes, par exemple : demande d'abonnements, demande de cartes familles nombreuses, demande de cartes de priorité pour personnes moins valides, envois de vélos accompagnés, etc... sont directement payées contre espèces sonnantes et trébuchantes aux guichets qui émettent, au moyen du système informatique, les quittances ad hoc...

Maintenant, chacun est toujours libre de collectionner ce qu'il veut; nous sommes en démocratie. De tels timbres peuvent toujours entrer dans une thématique; cependant quelle sera la valeur réelle de ces vignettes d'ici quelques années ? Chacun fait ce qu'il veut de son argent, mais à choisir, je placerai mes petites économies dans de bons documents, dans de bonnes séries de timbres (qui ont été émises pour un réel usage) ou encore dans des placements «Bon père de famille».

P.S. Ne comptez pas sur moi pour vous fournir ces timbres, car cela va à l'encontre de mes convictions philatéliques.

D. EGGEN

Réalisation inter-membres du JEUDI 15 FEVRIER 2001

Lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ
1. Belgique					
LOT 1	:	1 L. DE BXL A BOUILLON DU 15/07/1858 T.P. 7 OU 7 A (S/L 700) TARIF EXACT		175	
LOT 2	:	1 L. D'ARLON A BORDEAUX DU 16/04/1864 T.P. 15 OU 15 A (2) TARIF EXACT VERSO OBL. France - NAMUR		250	
LOT 3	:	1 L. D'ANVERS A KUNZELSAU (ALLEMAGNE) DU 4/6/1907 T.P. 76 (S/L 225) TARIF EXACT		100	
LOT 4	:	1 L. D'IXELLES A PARIS DU 18/09/1912 T.P. 120 (S/L 300) TARIF EXACT		100	
LOT 5	:	1 C.P. PUB « CIGARETTES SAINT MICHEL » D'ATH A BXL DU 27/09/1929 T.P. 247 (S/L 125) TARIF EXACT		100	
LOT 6	:	1 L. DE LIEGE A BXL DU 21/12/1931 T.P. 329 (S/L 300) TARIF EXACT DOC. PEU FREQUENT		125	
LOT 7	:	1 L. EXPRESS D'ANVERS A BXL DU 19/01/1939 T.P. 317 - 341 + AFR. MECANIQUE ROUGE DE 0,75 F. TARIF EXACT TRES BEAU DOC		225	
LOT 8	:	1 L. REC. DE LA ROCHE TANGISSART VERS TILLY DU 12/08/1947 T.P. 426 - 725 ET 714 (3) OBL DEPOT-RELAIS LAROCHE TANGISSART CAT DELFOSSE INDICE B (100/250 F)		150	
LOT 9	:	1 L. DE BXL VERS PARIS DU 05/11/1952 T.P. 846 - 849 - 856 ET 880 TARIF EXACT		100	
2. Belgique SERVICE					
LOT 10	:	1 C.P. DE BXL A FOREST DU 11/09/1942 T.Serv. 26 (S/L 300) TARIF IMPRIME EXACT REEXPEDIE AU TARIF LETTRE + QUESTION : ETES-VOUS OUI OU NON INSCRIT AU REGISTRE DES JUIFS DOC PEU FREQUENT		175	
3. Belgique GUERRE 14/18 + FORTUNE					
LOT 11	:	1 L. REC. DE BXL A DRESDEN DU 09/12/1914 T.P.Occ. 1 (2) - 3 (2) - 4 TARIF +/- EXACT 1 CENT DE TROP CENSURE DU GOUV. GENERAL DOC. PEU FREQUENT		350	
LOT 12	:	1 L. D'ANVERS A BXL DU 10/12/1916 T.P.Occ. 3 ET 12 TARIF EXACT CENSURE MEC. D'ANVERS VERSO PUB VELO CORONA		125	
LOT 13	:	1 L. DE WOLUWE SILAMBERT A GAND DU 18/05/1917 T.P.Occ. 15 TARIF EXACT + GRIFFE ZURUCK FRANCO		125	
LOT 14	:	1 E.P. Occ. N° 13 DE TERMONDE A CHARLEROI DU 05/09/1918 TARIF EXACT CENSURE DES ETAPES DE GAND TRES BEAU		150	
LOT 15	:	1 C.I. DE VERVIERS A VERVIERS DU 31/12/1918 T.P. 135 TARIF EXACT OBL. AGENCE VERVIERS 11 GRATTE CAT ROUSSEAU INDICE 2 (100/200 F)		100	
LOT 16	:	2 E.P. N° 52 DE TERMONDE VERS CHARLEROI DES 10/05 ET 17/09/19 TARIF EXACT OBL. ARRIVEE : CACHET PASSE-PARTOUT ET AGENCE CHARLEROI 11 GRATTE CAT ROUSSEAU INDICE 1		100	

4 Belgique GUERRE 40/45 + OCCUPATION

LOT 17 : 15 L. DE OU VERS STALAG ET OFFLAG 300
 LOT 18 : 1 E.P. « HITLER » N° P 312 D'HENRI CHAPELLE (EUPEN) (REICH) VERS VERVIERS DU 20/11/1943 CENSURE DE COLOGNE CANTONS DE L'EST ANNEXES AU REICH DES 1941 150

4. Belgique ENTIERS-POSTAUX

LOT 19 : 1 C. CORRES. N° 1 DE BXL A BXL DU 22/07/1871 120
 1 C. CORRES. N° 1 A DE TIRLEMONT A BXL DU 09/06/1872
 LOT 20 : 1 C.P. N° 13 ET 1 C.P. N° 19 DE BXL A TERMONDE : 1 REPIQUEE + 1 PERFO « FORGES DE LA PROVIDENCE » 120
 LOT 21 : 1 C.P. N° 40 VOLET REPOSE DE ST PETERSBOURG VERS BXL DOC INTER. DIFFERENCE ENTRE CALENDRIERS JULIEN ET GREGORIEN 200
 LOT 22 : 1 C.P. N° 68 + T.P. 193 ET 203 (2) PAR EXPRESS D'ALOST A ALOST DU 25/2/1926 E.P. EXPRESS PEU FREQUENT TARIF 4 MOIS 1/4 175

5. MONDE

Allemagne INFLATION

LOT 23 : 1 L. DE NEUKOLNN VERS BXL DU 20/05/1922 T.P. 207 TARIF EXACT DU 1/1/22 AU 30/06/1922 : 4 MARKS 5^{ème} PERIODE INFLATION 125
 LOT 24 : 1 L. DE CASSEL VERS SCHEUZINGEN DU 07/08/1922 T.Serv. 22 (5) ET 25 TARIF EXACT DU 01/07/1922 AU 30/09/1922 : 3 MARKS 6^{ème} PERIODE INFLATION 195

Autriche

LOT 25 : 1 L. EXPRESS « PAR AVION » DE VIENNE VERS BXL DU 13/05/1944 T.P. ALLEMANDS 711 - 712 - 720 CENSURE DE COLOGNE VERSO ETIQ. ABSENT... 175

France

LOT 26 : 1 PRECURSEUR DE PARIS VERS BXL DU 27/05/1827 DESTINE AU CONSEILLER DE S.A.R. LE DUC D'AREMBERG 125
 LOT 27 : 1 L. DE PARIS A BXL DU 01/09/1941 T.P. 375 A TARIF EXACT BANDE CENSURE DE COLOGNE + 2 N° DE CENSEURS 100

Espagne

LOT 28 : 1 L. DE PORTUGALETE VERS BXL DU 16/12/1939 T.P. 578 - 579 (2)- 580 ET 666 CENSURE POSTALE DE BILBAO 285
 LOT 29 : 1 L. DE TANGER VERS BXL DU 15/02/1950 T.P. 772 (2) + T.P. A & 196 100

ETATS-UNIS

LOT 30 : 7 ENTIERS-POSTAUX (6 NEUFS + 1 USAGE) 100

NTWERPSCHE GASMAATSCHAP N.V.
 MEER, 68, ANTW

EXPRESS

Monsieur M. Périer,
 Agent-Général de l'I. C. G. A.,
 56 rue de la Concorde,
 BRUXELLES.

7

EXPRES
 SPÉCIALE

4

Monsieur le Capitaine
 Léon Noël,
 191 Avenue Dumasnil
 Paris

Allemagne

Henrich Böhm,

Kingelban, 9 Heber

Allemagne
 Wittenberg

Postkarte

Expédition

St. Michael
 Gemeinde

5

CHATELAIN
 1919
 1919

Poststelle

Administration
 Legation de la République Française

Charlot

ETABLISSEMENTS
ent BLANCKAERT

DE VLIBERGH, 8 BRUXELLES (II) Téléphone 25.65.26
Rue de Strichon et rue Saylor

ANDE

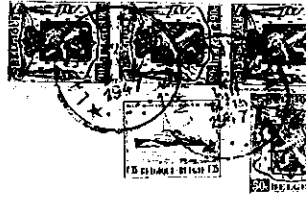
R 1800000 4

Monsieur Paten Ghislain

16, rue de Strichon

TILLY.

8



MANUFACTURE DE COULEURS, VERNIS, ÉMAUX ET DE COLLES A FROID POUR LE BOIS « SUPRA »
TOUT POUR LA PEINTURE EN GÉNÉRAL ET LE FINISSAGE DU BOIS

Handverforgungsamt



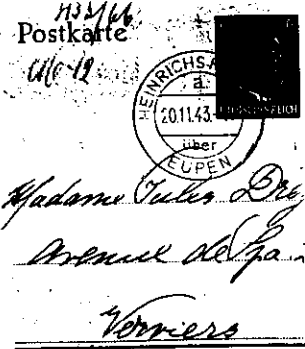
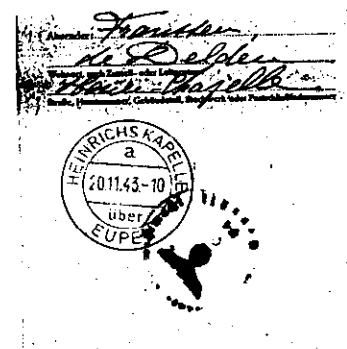
Antiquarische

Verforgungsabteilung

Fab.-Nr. 324/13

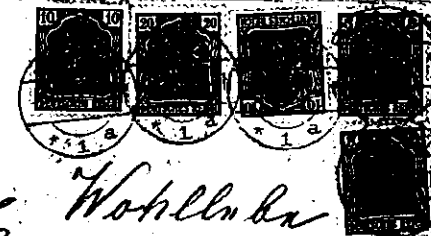
Hilfenring

24



18

*Empfänger
Japon*



Mary Wohlleben

Gen.-Government Belgien
II. Landst. inf. Belgien
2. Kompanie
R Brüssel 1
№ 339

*WB
Aresdem N.
Grosneufmünster 48.*

11

28



31.	All. Occid. :75	ob.	45	45
32.	195/98	**	40	80
33.	205/08		18	35
34.	213/16		35	70
35.	217		25	50
36.	239/44		24	50
37.	248/51		30	60
38.	252/60		26	50
39.	261/69		20	40
40.	403/08		20	40
41.	France : C 2033		100	200
42.	C 2034		90	180
43.	C 2035		90	180
44.	C 2036		90	180
45.	C 2037		90	180
46.	C 2038		90	180
47.	C 2039		100	200
48.	Suisse : 1017/20		40	80
49.	1026/29		35	70
50.	1033/41		40	80
51.	1042/45		35	70
<hr/>				
52.	Belgique : 220 (2)	*	200	70
53.	245/48 + 299/300		155	55
54.	484/87		130	45
55.	623/24		200	70
56.	961/63		220	70
57.	1147/49	**	275	95
58.	1437/42		110	40
59.	1131/32 (2) + 1454/55		119	42
60.	2312/14	ob.	175	55

61.	Belgique : 2340/43	ob.	245	75
62.	CF 291/93	**	100	30
63.	BF 33		220	70
64.	BF 39 + N° 1348		100	40
65.	BF 40/41		100	35
<hr/>				
66.	Belgique : 6 (2)	ob.	800	320
67.	10A		400	120
68.	11		350	100
69.	556/67	*	260	75
70.	639/40	**	270	85
71.	737/41 + 742		1085	330
72.	1030		130	40
73.	949		1400	150
74.	1153/58		480	145
75.	1169 (feuille de 50)		300	30
76.	1182/87		365	110
77.	1303		150	45
78.	1513 + 1532/35		110	37
79.	1759/61	ob.	100	25
80.	2020	**	110	35
81.	BF 58		240	80
82.	2151/53	ob.	110	25
83.	2561/65	**	175	60
84.	2566/67		120	40
85.	BF 69		330	105
<hr/>				
86.	Belgique : 1	ob.	3500	1050
87.	2		2200	660
88.	12		3200	960
89.	16A		1200	360

90.	Belgique :	84/91	*	1540	450
91.		132/34 (sur/fragm.)	ob.	1500	450
92.		217/19	*	1385	415
93.		290	ob.	1050	315
94.		290 B		1000	300
95.		291 A	**	3000	900
96.		291 C		1200	360
97.		292 B		1800	540
98.		305/07		2800	840
99.		592 A/B		1700	500
100.		814/22		2600	780
101.		1128/30	*	1950	600
102.		TTx 13 A	(*)	850	255
103.		TTx 15 A	ob.	750	225
104.		CF 236/59	**	4200	1260
105.		Préos 736/46		850	245
106.		BF 3	*	7500	2250
107.		BF 4	ob.	600	1800
108.		BF 5	*	3000	750
109.		BF 6		2500	550
110.		BF 32		2450	735
<hr/>					
111.	Belgique :	53/67	ob.	5525	1400
112.		234/36	**	100	35
113.		292 C/H	*	2600	650
114.		879	**	4000	1300
115.		927/29	ob.	1800	500
116.		TB 3/12	*	2445	600
117.		R 7	**	3800	1400
118.		Lx 21		1500	500
119.		Lx 49		1200	350

120.	Belgique :	CF 378/98	**	5600	2300
121.	France :	Carnet 2024	ob.	55	100
122.		Carnet 2029	**	55	100
123.		Carnet 2032		90	160
124.		Carnet 3503		80	140
125.		Carnet 3507		80	140
126.		PA 29	ob.	180	180
<hr/>					
127.	All. occid.:	41	ob.	75	75
128.		46		175	175
129.		47		30	30
130.		48		35	35
131.		50		60	60
132.		51	**	150	500
133.		322/28		45	90
134.		340/45 + 352/55 ...		26	50
135.		357/62 + 386		58	120
136.		364/67 + 380/83 ...		23	45
<hr/>					
137.	Belgique :	1	ob.	4000	800
138.		126/28	*	2950	600
139.		132/34	*/ob.	5450	600
140.		149 + Occ 54		3750	560
141.		217/18	**	1470	300
142.		148 (4)		600	120
143.		249/53		650	130
144.	France :	206	*	250	250
145.		216 (4)	**	4400	4400
146.		240		750	750
147.		Taxe 52/54	*	275	200
148.	Congo :	14	ob.	600	100

149.	Belgique :	135/49	*	1220	200
150.		185/91		820	150
151.	U.S.A. :	253/55 + 260/62 ...		850	850
152.		PA 12 et 13		178	150
153.		Expres 5		1000	800
154.		257/58 + 263/64 ...		580	500

